

les et dans les communautés, et surtout par les liens de charité qui vont unir son vicariat à ce diocèse. " (1)

La consécration épiscopale de Mgr Lorrain eut lieu, à Montréal, dans l'église Nctre-Dame, le 21 septembre 1882. C'est Mgr Fabre qui fut le prélat consécrateur. L'évêque-élu avait pour l'assister Mgr Duhamel, d'Ottawa, et Mgr Wadhams, d'Ogdensburg. Le sermon de circonstance fut prononcé par Mgr Racine, de Sherbrooke. L'archevêque de Québec à titre de métropolitain occupait un trône en face de celui de l'évêque diocésain. (2)

Le lendemain (23 septembre), accompagné de Mgr Taschereau, de Mgr Fabre, de Mgr Duhamel et de plusieurs

---

(1) En quittant Montréal, Mgr Lorrain ne se sépara pas de nous complètement. Son coeur et son esprit demeurèrent toujours un peu avec nous. Nous avons sous les yeux la correspondance qu'il échangea avec Mgr Fabre. Le vicaire-apostolique de Pontiac ne manque jamais une occasion de rappeler le bon souvenir qu'il a gardé de Montréal. Fêtes religieuses, difficultés, épreuves, il profite de tout pour apporter quelques consolations à son ancien évêque. On peut presque suivre l'histoire ecclésiastique de Montréal, en lisant les quelques lignes toujours si pleines d'à propos de ses fins de lettres. Enfant de Montréal, il se permit peut-être beaucoup de liberté en venant recruter son clergé parmi nous. Mgr Fabre s'en plaignit un jour. Il n'est pas sans intérêt de lire la réponse qu'il reçut à ses plaintes. Elle fait voir sous un beau jour les relations qui existaient entre ces deux évêques. " Si j'ai fait quelque chose de reprehensible, disait Mgr Lorrain, si je vous ai contristé, dites-le moi avec autant d'amertume que vous voudrez. J'accepte tout de bon coeur. Mais pour me punir, vous ne pouvez pas faire souffrir la cause que je sers, l'oeuvre que je poursuis. " Tout ce que nous pouvons dire ici, c'est que le regretté Mgr Fabre se laissa souvent toucher par les bons sentiments et la tendresse filiale du vicaire-apostolique de Pontiac.

(2) Bien que le droit canon ne dise absolument rien sur les droits que pourrait avoir un évêque à consacrer un nouvel élu, il arrive souvent que c'est l'archevêque de la province ecclésiastique où se trouve l'évêque-élu qui remplit cette fonction. Mgr l'archevêque de Québec voulut se réclamer de cette coutume. Il était d'autre part très naturel que l'évêque de Montréal imposât les mains à son vicaire-général. Quelques jours avant le sacre, l'évêque-élu dûit se rendre à Québec pour exposer à Mgr Taschereau les raisons particulières du choix qu'il avait arrêté. Le futur cardinal voulut bien admettre ces raisons et il assista au sacre.